Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
75
1949 - 2024
CONSEIL DE L'EUROPE

AS/Per (2024) PV 01
15 avril 2024

Commission permanente

Procès-verbal

de la réunion tenue à Paris

le jeudi 7 mars 2024

F – 67075 Strasbourg Cedex | pace@coe.int | Tel: + 33 3 88 41 2000

1. Ouverture de la réunion par le Président de l'Assemblée parlementaire

M. Theodoros Rousopoulos, Président de l'Assemblée parlementaire, **ouvre** la réunion. Évoquant la mort d'Alexeï Navalny et les conséquences désastreuses de la guerre d'agression totale menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, il déplore que l'humanité ne parvienne pas à se débarrasser de la tyrannie, de la montée du racisme et du populisme manipulateur qui engendrent invariablement des tragédies. À l'approche du 75e anniversaire du Conseil de l'Europe, il est plus nécessaire que jamais de défendre les droits et libertés individuels face aux régimes autoritaires, de méditer sur les raisons pour lesquelles ces régimes se sont renforcés, de consolider les droits humains, la démocratie et l'État de droit et de s'attaquer aux défis existants et émergents avec des approches novatrices et efficaces.

2. Discours de bienvenue de M. Gérard Larcher, Président du Sénat

M. Larcher est heureux que le Sénat accueille une réunion de la Commission permanente. Évoquant les points de l'ordre du jour, il rend hommage à M. Navalny et souligne que l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est un affront aux valeurs du Conseil de l'Europe. Si l'Ukraine est aux premières lignes, toute l'Europe est visée, notamment par des cyberattaques, des guerres hybrides et des campagnes de désinformation cherchant à influencer les électeurs lors des scrutins.

M. Larcher réaffirme le soutien indéfectible du Sénat et de la France à l'Ukraine. Il rappelle les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration de Reykjavik et souligne le rôle essentiel des parlementaires pour faciliter le dialogue entre les niveaux national et européen, expliquer le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme et de sa jurisprudence et remonter les informations sur les positions et les attentes nationales. À l'approche de son 75e anniversaire, le Conseil de l'Europe doit être prêt à surmonter des défis majeurs, dont le recul de la démocratie et les efforts des régimes autoritaires pour le présenter comme un modèle décadent, ainsi que les menaces contre la paix, la sécurité démocratique, les droits humains et l'État de droit.

Le Président convient que l'Assemblée doit réagir aux signes de recul de la démocratie.

3. Vérification des nouveaux pouvoirs

[Doc. 15935]

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée présentés par les délégations de la Grèce, de la République de Moldova, de la République slovaque, de la Tchéquie et de la Türkiye.

4. Modifications dans la composition des commissions

[Commissions (2024) 03]

La Commission permanente **approuve** les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée, comme indiqué dans le document Commissions (2024) 03.

5. Demandes de débats d'actualité (selon l'article 53 du Règlement)

Le Président informe les membres des deux demandes de débat d'actualité, intitulés « Mort d'Alexeï Navalny » et « Deux ans de guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine », déposées par les présidents des cinq groupes politiques.

Le Bureau a recommandé de tenir ces débats d'actualité et a nommé M. Emanuelis Zingeris (Lituanie, PPE/DC) comme premier intervenant pour le débat sur la « Mort d'Alexeï Navalny » et M. Iulian Bulai (Roumanie, ADLE) comme premier intervenant pour le débat « Deux ans de guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ».

La Commission permanente **approuve** les propositions du Bureau.

6. Ordre du jour

[AS/Per (2024) OJ 01 rev]

Le projet d'ordre du jour est **adopté**.

7. Deuxième partie de session de l'Assemblée parlementaire (15-19 avril 2024)
[AS/Bur (2024) 08rev]

La Commission permanente **prend note** de l'avant-projet d'ordre du jour de la deuxième partie de session de l'Assemblée.

8. Saisine des commissions
[AS/Per (2024) 01]

La Commission permanente **ratifie** les renvois proposés par le Bureau (voir Annexe 1).

9. Débats d'actualité sur « Deux ans de guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » et sur « Mort d'Alexeï Navalny »

M. Bulai introduit le débat actualité « Deux ans de guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » en rappelant le contexte historique de cette guerre qui remonte à 2014, avec l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et la décision de l'Assemblée à l'époque, de maintenir le dialogue avec ce pays. Huit ans plus tard, la Russie a lancé une agression totale contre l'Ukraine, provoquant ainsi d'immenses souffrances et des destructions massives. Il évoque notamment la déportation d'enfants et les crimes contre l'environnement. La Russie combat non seulement l'Ukraine, mais également toutes les valeurs que défend le Conseil de l'Europe. L'Europe doit donc soutenir l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire sur les plans militaire, financier, logistique et politique. Il préconise la création d'un mécanisme international d'indemnisation, l'instauration d'un régime effectif de sanction et l'établissement de la responsabilité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression. Il met en garde contre la lassitude à l'égard de la guerre et appelle les parlementaires à sensibiliser les citoyens à la nécessité de soutenir l'Ukraine. La solidarité n'est pas un luxe mais une nécessité.

Mme Bayr insiste qu'il est impératif de fournir à l'Ukraine une assistance humanitaire et un soutien logistique et politique. Le Conseil de l'Europe et ses États membres ont un rôle politique majeur à jouer, y compris en faisant exécuter les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale à l'encontre de Vladimir Poutine et de Maria Lvova-Belova, en soutenant la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression et son bon fonctionnement, en adhérant au Registre des dommages et en encourageant d'autres États à y adhérer. De plus, le Conseil de l'Europe devrait reconsidérer sa coopération avec les pays qui entravent activement les sanctions prises à l'encontre de la Russie. Il devrait également soutenir les prisonniers politiques en Russie et entretenir des contacts avec ceux qui continuent de lutter pour la démocratie et l'État de droit dans ce pays. La guerre doit cesser, de préférence sur la base de solutions diplomatiques.

Mme Kalniņa-Lukaševica évoque l'annexion de la Crimée, la destruction du vol MH17 de Malaysia Airlines, les massacres commis par les soldats russes dans les territoires occupés d'Ukraine et la déportation d'enfants ukrainiens. L'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes est inacceptable. Pour garantir que les responsables aient à rendre des comptes, une victoire de l'Ukraine est indispensable. Il faut donc soutenir l'Ukraine par tous les moyens disponibles, y compris par la création d'un mécanisme international d'indemnisation. À l'approche du 75e anniversaire du Conseil de l'Europe, les États membres ont le devoir d'aider l'Ukraine pour garantir la victoire de la justice, de la paix, de la liberté, de la démocratie et des droits humains contre cette agression brutale.

Mme Khomenko se félicite du soutien de la communauté internationale en faveur de l'Ukraine. Elle regrette que l'on n'ait pas pris action déterminée en 2014, quand la Russie a annexé la Crimée. Aujourd'hui, il est clairement impossible de trouver un compromis avec la Russie. L'Assemblée, et le Conseil de l'Europe en général, ont joué un rôle de premier plan pour pallier les conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il reste toutefois beaucoup à faire, à commencer par la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression et un mécanisme international d'indemnisation couvrant tous les dommages causés depuis 2014, l'application effective des sanctions et la fourniture d'armes en temps utile. L'Ukraine fait tout son possible pour mettre fin à l'agression mais ne peut le faire toute seule. La machine de guerre russe ne s'arrêtera pas aux frontières de l'Ukraine.

M. Hunko craint qu'une victoire totale de l'Ukraine soit peu probable et estime qu'il existe un risque d'escalade de la guerre si l'on ne mène pas une réflexion sur une stratégie de cessez-le-feu.

Saluant la force et la résilience du peuple ukrainien, **M. van den Berg** répète que l'enjeu de la guerre actuelle est le monde libre et démocratique et, à terme, l'avenir de l'Europe. L'Europe doit s'approprier cette guerre et soutenir l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire et par tous les moyens, y compris le matériel militaire, les capacités cybernétiques, des sanctions effectives et une volonté de traduire les auteurs de crimes en justice.

Lord Keen déconseille de s'asseoir à la table des négociations avec la Russie et appelle à intensifier l'assistance financière à l'Ukraine. Les sanctions ne peuvent être efficaces si les pays continuent d'augmenter de manière exponentielle leurs échanges, à l'importation comme à l'exportation, avec des pays tiers qui entretiennent des relations commerciales avec la Russie.

M. Zingeris répète que la Russie mène une guerre contre les valeurs que défend le Conseil de l'Europe. L'Europe ne se mobilise pas assez en faveur de l'Ukraine. Il faut consentir une importante aide financière et mettre en place un régime de sanctions efficace et incontournable.

Le Président rappelle que Kyiv était bombardée pendant la visite dans cette ville du Premier ministre grec, M. Kyriakos Mitsotakis.

Mme Helleland souligne l'importance de veiller à ce que la guerre continue de figurer en bonne place parmi les priorités. La guerre n'est pas en train de se terminer et l'aide à l'Ukraine est devenue une question politiquement sensible dans de nombreux pays. Évoquant le vaste programme de soutien à l'Ukraine mis en place par la Norvège (Nansen), elle rappelle que ce soutien représente certes un coût important à court terme mais que l'inaction pourrait avoir des conséquences nettement plus graves à long terme.

M. Bulai appelle les dirigeants mondiaux à continuer de se rendre en Ukraine pour marquer leur solidarité, mais également pour constater les ravages causés par l'agression de la Russie. Il salue la déclaration courageuse du Président français, M. Emanuel Macron, concernant la possibilité d'envoyer des troupes en Ukraine et rappelle que la Russie n'hésitera pas à envahir d'autres parties de l'Europe. Il se déclare opposé à un soi-disant dialogue d'apaisement, à toute solution diplomatique écartant les attentes légitimes de l'Ukraine et à l'idée que la neutralité puisse être une position constructive.

M. Pierre-Alain Fridez, Vice-Président de l'Assemblée, prend la présidence et ouvre le débat d'actualité sur la « Mort d'Alexeï Navalny ». Il souhaite la bienvenue à M. Jacques Maire, ancien rapporteur de l'Assemblée sur « L'arrestation et la détention d'Alexeï Navalny en janvier 2021 » et « Empoisonnement d'Alexeï Navalny ».

La Commission permanente **observe** une minute de silence en mémoire d'Alexeï Navalny.

Dans son introduction au débat, **M. Zingeris** salue le courage et la force spirituelle de M. Navalny dans sa lutte contre le régime. Il appelle les membres à approuver la tenue d'un débat d'urgence sur « La mort d'Alexeï Navalny et la nécessité de contrer le régime totalitaire de Vladimir Poutine et sa guerre contre la démocratie » pendant la partie de session d'avril. Il salue la présence de M. Maire et ses travaux antérieurs sur l'empoisonnement, l'arrestation et la détention de M. Navalny, et souligne que M. Navalny ne s'est pas laissé briser malgré tout ce qu'il a subi, ce qui était insupportable pour le régime. Pour citer M. Navalny, son assassinat révèle que l'opposition est plus forte que l'on aurait pu croire ; il espérait que cela donnerait au peuple le courage de ne pas abandonner la lutte. M. Zingeris met en garde contre la lassitude à l'égard de la guerre, souligne l'inefficacité des sanctions infligées à la Russie et préconise d'agir pour empêcher les complices du régime de mettre à profit les entreprises occidentales pour cacher et faire fructifier leur fortune. Tous les avoirs russes devraient être confisqués et mis à profit pour armer et reconstruire l'Ukraine. La seule manière d'enrayer la machine de guerre russe est de l'asphyxier financièrement. Et la plus belle manière d'honorer la mémoire de M. Navalny est d'aider le peuple russe à se débarrasser de la dictature de Vladimir Poutine et de mettre fin à la guerre d'agression contre l'Ukraine.

La Commission permanente visionne une vidéo contenant des extraits d'une rencontre entre M. Navalny et M. Maire à Berlin, en décembre 2020.

M. Maire salue la projection de cette vidéo, même si l'expérience est déchirante. Ces images ont été tournées alors que les parlementaires russes venaient tout juste de revenir à l'Assemblée après sept années d'absence. C'était une période de rapprochement entre le Conseil de l'Europe et la Russie. Dès que la nouvelle de l'empoisonnement d'Alexeï Navalny est parue dans les médias, les membres de l'Assemblée ont lancé un rapport visant notamment à établir les faits, à savoir s'il y avait effectivement eu empoisonnement et, dans l'affirmative, dans quelles circonstances et avec l'implication de qui. Le rapport a dû s'appuyer sur des preuves scientifiques plutôt que sur les dires de témoins directs (M. Navalny s'y opposait en raison des risques pour la sécurité des témoins). Le rapport avait conclu à une forte présomption d'empoisonnement de M. Navalny au Novichok, avec l'implication d'agents de l'État. Tout au long du processus, la Russie s'est efforcée de discréditer les travaux de l'Assemblée. M. Maire fait part de ses impressions sur M. Navalny, qu'il décrit comme un homme solide, déterminé et ouvert, doté d'un grand sens de l'humour. Il est persuadé que des millions de Russes étaient présents à ses funérailles par la pensée. Le courage et l'engagement de M. Navalny pour son pays et pour ses concitoyens russes était exemplaire. Il faut soutenir tous les prisonniers politiques ainsi que toutes les femmes qui, y compris au nom de leur mari, poursuivent la lutte pour la liberté et la démocratie.

M. Moutquin rend hommage à M. Navalny, qui critiquait vivement le régime russe, luttait contre la corruption et défendait la démocratie et la liberté. Sa mort est manifestement imputable au régime. Des milliers d'opposants politiques russes poursuivent la lutte de M. Navalny et méritent d'être soutenus.

Lord Keen exprime sa solidarité avec les expressions de sollicitude autour de la mort de M. Navalny, qui doit nous rappeler la brutalité du régime au pouvoir en Russie et les dangers auxquels s'exposent ses opposants.

Mme O'Loughlin déclare que le Conseil de l'Europe devrait faire preuve de solidarité à l'égard des citoyens russes solidaires avec M. Navalny, dont la mort constitue une terrible perte pour le mode démocratique. On se souviendra qu'il a eu le courage d'affronter la dictature la plus puissante et la plus oppressive du monde. Elle se déclare favorable à la tenue d'un débat d'urgence sur la question pendant la partie de session d'avril, évoque les milliers d'opposants politiques emprisonnés en Russie et au Belarus et insiste qu'il ne faut pas accepter les résultats du prochain scrutin présidentiel.

M. van dan Berg salue M. Navalny et les courageux citoyens russes, dont un nombre impressionnant sont allés lui rendre hommage ces dernières semaines malgré les risques encourus. La meilleure manière d'honorer la mémoire de M. Navalny sera de soutenir ces personnes et les autres dans leur lutte pour la liberté et la démocratie.

M. Zingeris ajoute que dans le passé des signes révélant clairement que le régime russe devenait une menace pour la paix mondiale ont été ignorés. Il ne faut pas répéter cette erreur, et le régime totalitaire de Vladimir Poutine et sa guerre contre la démocratie doivent être contrés.

10. Questions juridiques et droits de l'homme
Le droit à la liberté d'information : garantir l'accès aux documents historiques
[Doc. 15929]

Mme Bushka présente son rapport en soulignant que le droit d'accès aux informations, y compris à celles que détient l'État, est protégé par l'Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, et que les restrictions de ce droit doivent rester exceptionnelles. Les États membres devraient justifier toute restriction d'accès aux documents historiques et privilégier la publication régulière et proactive des informations historiques. Les États membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de Tromsø, qui garantit expressément le droit à l'information, sont invités à le faire. Il faut mettre en place une surveillance efficace des décisions de l'exécutif ainsi que des instructions claires relatives au processus de soumission d'une demande d'information. Les organisations de la société civile œuvrant à la préservation de la mémoire historique devraient être soutenues, et les États devraient négocier le retour de leurs archives conservées à l'étranger en toute bonne foi. Le Comité des Ministres devrait adopter une recommandation spécifique sur l'accès aux documents historiques afin de compléter la Convention de Tromsø. Mme Bushka insiste sur le fait que l'accès à l'information favorise le contrôle du public sur l'action de l'État, la participation démocratique et la bonne gouvernance, surtout dans les pays qui ont un passé autoritaire caractérisé par la censure et le contrôle de l'État sur les médias et l'information. Il est important d'ouvrir l'accès aux documents historiques pour favoriser la réconciliation, la justice et la cicatrisation des blessures de la répression. Le droit à la vérité historique de la société dans son ensemble devrait toujours prévaloir.

Le Président prend la présidence.

Mme Mezentseva constate que le rapport est particulièrement pertinent dans le contexte de l'actuelle guerre d'agression contre l'Ukraine, qui est le conflit le plus documenté de l'époque contemporaine. L'accès aux documents historiques sera déterminant pour rendre justice. L'Ukraine a récemment rejoint la Convention de Tromsø, et c'est le seul pays ayant déjà soumis un rapport fournissant des informations complètes sur les mesures législatives et autres prises pour donner effet aux dispositions de la Convention, conformément à son article 14.

Mme Bushka réaffirme l'importance de l'accès aux documents historiques pour établir la vérité. Une bonne compréhension de la vérité pourrait permettre d'éviter de répéter les erreurs du passé. Les États membres devraient rigoureusement mettre en œuvre la Convention de Tromsø, qui constitue l'un des outils internationaux les plus puissants pour améliorer l'accès aux documents historiques.

Lord Keen, qui préside la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, salue le rapport et remercie la rapporteure pour son excellent travail. Le rapport constate dans certains États membres un recul dans l'accès aux documents détenus par l'État. Cette situation est déplorable parce que l'accès à l'information est essentiel pour préserver les droits humains et veiller au respect de l'État de droit.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution et la recommandation « Le droit à la liberté d'information : garantir l'accès aux documents historiques » [Résolution 2535 (2024) et Recommandation 2770 (2024)].

11. Migrations, réfugiés et personnes déplacées
Les situations de travail précaire et irrégulier des travailleurs saisonniers et domestiques migrants
[Doc. 15930, Doc. 15931]

En l'absence de Mme Stoica, rapporteure, la 1ère Vice-Présidente de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, **Mme Osamor,** présente le rapport. Ce dernier examine les aspects sociaux du travail précaire et saisonnier en Europe, qui dépend de plus en plus de travailleurs étrangers, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique. Les travailleurs migrants sont exposés à une grande précarité, notamment en raison des maigres salaires, du manque de sécurité et de droits sociaux, des mauvaises conditions de vie et d'un accès limité à la justice. Le rapport s'efforce de souligner ces problèmes et de proposer des solutions juridiques et pratiques susceptibles d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants et de leurs familles. Il recommande entre autres la signature et la ratification de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, l'application effective de la Charte sociale européenne et l'élargissement de sa portée à toute personne résidant *de facto* dans les États membres, indépendamment de leur statut. Les États membres sont invités à définir dans la loi et à ériger en infraction pénale le « travail forcé » et les « conditions de travail précaires et irrégulières », à lancer des programmes de régularisation des travailleurs sans papiers et à veiller à l'efficacité des inspections de travail.

En l'absence de M. Cegonho, rapporteur pour avis, le Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, **M. Moutquin** présente l'avis de la commission. Les deux commissions ont une démarche commune visant à renforcer les droits sociaux de tous les travailleurs migrants vivant dans les États membres du Conseil de l'Europe, sans discrimination, et à les protéger contre les conditions de travail assimilables à de l'exploitation et contre les violations des droits humains. La protection des travailleurs migrants est loin d'être satisfaisante, principalement à cause de l'application déficiente des instruments juridiques existants et des limites inhérentes à ces instruments proprement dits. La conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne qui sera organisée à Vilnius en 2024 offrira une excellente occasion de traiter ces problèmes.

Mme Kalniņa-Lukaševica se félicite de l'attention que le rapport accorde aux femmes et aux travailleurs domestiques. Elle souligne que les États membres ont le devoir de veiller au respect des normes des droits humains pour toute personne vivant et travaillant sous leur juridiction, y compris les milliers d'Ukrainiens qui ont récemment trouvé refuge en Europe.

Mme Osamor insiste sur le fait que l'Europe a besoin des migrants. Qu'ils fuient la guerre ou aspirent simplement à un meilleur avenir pour leur famille et pour eux-mêmes, les migrants ont les mêmes droits humains que toute autre personne.

M. Moutquin présente l'amendement déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, qui vise à souligner l'importance de la conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne prochainement organisée à Vilnius, qui offrira l'occasion de redynamiser les ambitions des États membres en matière de sauvegarde et d'amélioration des droits sociaux.

La Commission permanente approuve l'amendement.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution « Les situations de travail précaire et irrégulier des travailleurs saisonniers et domestiques migrants » [Résolution 2536 (2024)].

12. Questions diverses

Aucune.

13. Prochaines réunions

La Commission permanente **décide** de tenir ses prochaines réunions à Vilnius (Lituanie) le 24 mai 2024 et au Luxembourg le 29 novembre 2024.

Le Président exprime sa gratitude à tous ceux qui ont rendu la réunion possible et remercie sincèrement la délégation française pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité au Sénat.

Le Président clôt la réunion à 17 h 30.

ANNEXE 1

Renvois et transmissions en commission

A. RENVOIS EN COMMISSION

1. Mettre fin aux expulsions collectives d'étrangers
Doc. 15903
Proposition de résolution déposée par M. Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

2. Renforcer la coopération entre les parlements et les organismes de promotion de l'égalité
Doc. 15905
Proposition de résolution déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

3. Renforcer les mécanismes d'alerte précoce et d'action rapide dans la prévention des conflits
Doc. 15906
Proposition de résolution déposée par Mme Yelyzaveta Yasko (Ukraine, PPE/DC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* et à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour avis*

4. Le pluralisme des médias menacé en Pologne
Doc. 15907
Proposition de résolution déposée par M. Arkadiusz Mularczyk (Pologne, CE/AD) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Le respect par la Pologne des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe »*

5. Atteintes à l'État de droit en Pologne concernant le ministère public
Doc. 15908
Proposition de résolution déposée par M. Marcin Romanowski (Pologne, CE/AD) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Le respect par la Pologne des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe »*

6. Détention illégale de parlementaires en Pologne
Proposition de résolution déposée par M. Arkadiusz Mularczyk (Pologne, CE/AD) et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 15911

Renvoi à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Le respect par la Pologne des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe »*

7. L'externalisation de l'asile augmente le risque d'affaiblir le système de protection internationale
Proposition de résolution déposée par M. Andrea Orlando (Italie, SOC) et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 15912

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour prise en compte dans la préparation du rapport sur « Garantir des procédures d'asile conformes aux droits humains »*

8. La mort d'Alexeï Navalny et la nécessité de contrer le régime totalitaire de Vladimir Poutine et sa guerre contre la démocratie
Doc. 15936
Proposition de résolution déposée par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

B. REPONSE APRES CONSULTATION

1. Programme de parrainage parlementaire entre les membres de l'Assemblée parlementaire et les défenseurs des droits humains ou les personnes politiquement opprimées
Doc. 15752
Proposition de résolution déposée par Mme Derya Türk-Nachbaur (Allemagne, SOC) et d'autres membres de l'Assemblée

Classement sans suite

ANNEXE 2

List of participants / Liste des participants

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Theodoros ROUSOPOULOS	Greece / Grèce

Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Mr Iulian BULAI	Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
Mr Andrej HUNKO	Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président·e·s de l'Assemblée

Mr Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ	Türkiye
Ms Elisabetta GARDINI	Italy / Italie
M. Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse
Mr Rik DAEMS	Belgium / Belgique
Ms Bernadeta COMA	Andorra / Andorre
M. Bertrand BOUYX	France
Mr Marco NICOLINI	San Marino / Saint-Marin
Ms Olena KHOMENKO	Ukraine
Ms Blerina GJYLAMETI	Albania / Albanie

Chairpersons of National Delegations / Président·e·s de délégations nationales

Ms Blerina GJYLAMETI	Albania / Albanie
Ms Bernadeta COMA	Andorra / Andorre
Mr Ruben RUBINYAN	Armenia / Arménie
Mr Rik DAEMS	Belgium / Belgique
M. Bertrand BOUYX	France
Mr Zsolt NÉMETH	Hungary / Hongrie
Ms Fiona O'LOUGHLIN	Ireland / Irlande
Ms Elisabetta GARDINI	Italy / Italie
Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA	Latvia / Lettonie
Mr Emanuelis ZINGERIS	Lithuania / Lituanie
Mr Gusty GRAAS	Luxembourg
Ms Maja VUKIĆEVIĆ	Montenegro / Monténégro
Mr Caspar van den BERG	Netherlands / Pays-Bas
Mr Darko KAEVSKI	North Macedonia / Macédoine du Nord
Mr Marco NICOLINI	San Marino / Saint-Marin
Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES	Spain / Espagne
Mr Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ	Türkiye
Ms Mariia MEZENTSEVA	Ukraine

Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy / Président de la Commission des questions politiques et de la démocratie

M. Bertrand BOUYX	France

Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights / Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Mr Richard KEEN	United Kingdom / Royaume-Uni

Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

M. Simon MOUTQUIN	Belgium / Belgique

Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /
Présidente de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Ms Linda Hofstad HELLELAND	Norway / Norvège

Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Ms Mariia MEZENTSEVA	Ukraine

Chairperson of the Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) /
Présidente de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA	Latvia / Lettonie

Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /
Présidente de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Ms Petra BAYR	Austria / Autriche

Rapporteur of the Committee / Rapporteure de commission

Ms Klotilda BUSHKA	Albania / Albanie

Ex-officio members of the Bureau / Membres ex-officio du Bureau

Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA	Latvia / Lettonie
Mr Emanuelis ZINGERIS	Lithuania / Lituanie
Mr Gusty GRAAS	Luxembourg

Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Ms Nicole HÖCHST	Germany / Allemagne
Mr Evripidis STYLIANIDIS	Greece / Grèce
Ms Kate OSAMOR	United Kingdom / Royaume-Uni

Invited personalities / Personnalités invitées

M. Gérard LARCHER	President of the Senate / Président du Sénat
M. Jacques MAIRE	Former Assembly Rapporteur on "The arrest and detention of Alexei Navalny in January 2021" and "Poisoning of Alexei Navalny" / Ancien rapporteur de l'Assemblée sur «L'arrestation et la détention d'Alexeï Navalny en janvier 2021» et «Empoisonnement d'Alexeï Navalny»

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint

Mr Bjørn BERGE	Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
Ms Natacha De ROECK	Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Conseillère, Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Ms Despina CHATZIVASSILIOU-TSOVILIS	Secretary General / Secrétaire Générale
Ms Louise BARTON	Director of Committees - Human Dignity and Sustainable Development / Directrice des commissions - Dignité humaine et développement durable
Mme Valérie CLAMER	Head of the Table Office, Information Management and Events Department / Cheffe du Service de la Séance, de la gestion de l'information et des événements
Mr Sergey KHRYCHIKOV	Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef du Cabinet du Président de l'Assemblée
Mr Francesc FERRER	Head of the Communication Division / Chef de la Division de la communication
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau of the Assembly / Cheffe du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée
Ms Ayşegül ELVERİŞ	Head of the Secretariat of the Standing Committee / Cheffe du Secrétariat de la Commission permanente
Mme Rachel MOREL	Principal administrative assistant of the Table Office / Assistante administrative principale du Service de la Séance
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Mme Anne GAREL	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau